

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 21 janvier 2019 à 9h au jeudi 21 février 2019 à 12h00
Organisation d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue du renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires (CEMEX) et d'une installation de traitement sur la commune de Bouafles

Par l'arrêté N° 73/2018 en date du 21 décembre 2018 le Maire de la Commune de Bouafles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Bouafles par déclaration de projet, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU en vue du renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires (CEMEX) et d'une installation de traitement sur la commune de Bouafles.

L'enquête publique se déroulera du lundi 21 janvier 2019 à 9h au jeudi 21 février 2019 à 12h.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet, éventuellement modifié, sera adopté par délibération du Conseil Municipal.

Le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné Monsieur Laurent GUIFFARD en qualité de commissaire enquêteur.

La Mairie de Bouafles est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public et recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- Lundi 21 janvier 2019 de 14h à 17h
- Vendredi 8 février 2019 de 9h à 12h
- Jeudi 21 février 2019 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers complets seront consultables, en version papier, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un poste informatique sera également mis à disposition du public en Mairie. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site internet de la commune de Bouafles (<http://www.bouafles27.com/>).

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Bouafles. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie, 28 Haute Rue 27700 BOUAFLES. Le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations par

voie électronique, à l'adresse suivante : mairie-bouafles27@wanadoo.fr, en précisant en objet la mention « à l'attention du commissaire enquêteur ».

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du projet, pendant un an à la Mairie de Bouafles ainsi que sur le site internet de la commune de Bouafles (<http://www.bouafles27.com>).

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du Maire de Bouafles. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Mairie de Bouafles, et à ses frais, le dossier d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage sur les panneaux d'affichage habituels ainsi qu'aux abords de la carrière CEMEX, site du projet. Il sera aussi publié sur le site internet suivant : <http://www.bouafles27.com/>